

Assemblée Générale de Montfort Village Ouvert

Samedi 17 août 2019 à Montfort

L'AG débute à 18h16 avec 28 présents.

BILAN MORAL 2018-2019

Annie (vice-présidente) remplace Françoise (présidente) excusée. Les excusés sont annoncés. Cette année, le bureau s'est réuni 8 fois depuis la dernière assemblée générale. La communication avec les adhérents se fait par le biais du site internet, des réseaux sociaux (facebook) et tableau d'affichage.

Comme proposé lors de la dernière assemblée générale nous avons mis l'accent sur les animations des temps des vacances scolaires :

- Fête de l'automne le 27 octobre avec la fabrication du cidre malgré le mauvais temps et casse-croûte en fin de journée avec des déguisements d'Halloween (37 personnes). Un article sur cette animation est paru dans le bulletin municipal de l'automne.
- Sortie de ski à Courchevel avec soirée raclette le 23 février (20 personnes).
- Apprentissage de la taille des arbres grâce à l'association des croqueurs de pommes le 23 mars (30 personnes dont 2 extérieurs à Montfort).
- Une première chasse aux œufs dans les chemins de Montfort a réuni petits et grands le 22 avril (recherche d'œufs en bois et récompense en chocolat !).
- Repas du village préparé par les bénévoles le 13 juillet avec une soirée musicale (orchestre « Jean Françoise »).
- Le repas des amis a réuni 23 convives le 28 juillet autour d'un repas « japonais » à l'auberge de Montfort.
- Grâce à une subvention exceptionnelle de la mairie, un concert de musique classique avec « les fêtes musicales de Savoie » a été organisé le 3 août (les 4 saisons de Vivaldi par l'ensemble Mendelssohn de Bruxelles).
- Une séance d'œnologie avec la découverte des vins du « côte du Rhône septentrional », de Qi Quong, de danse country, initiation au tricot et crochet, une course de petits bolides pour les enfants, ont animé les journées et soirées du mois d'août.

Le temps fort de l'été étant toujours « la semaine du 15 août ».

- Le repas du 14 août : au menu tartiflette et dessert surprise qui s'est avéré être un succulent gâteau préparé par un pâtissier du village (113 adultes et 6 enfants) puis le bal animé par DJ Nicolas.
- Le 15 : traditionnelle vogue animée par TAKA JOUER avec ses jeux en bois et de nombreux stands (vente des croissants dès le matin avec le café offert, buvette et pâtisserie, enveloppes, casse noix, pêche à la ligne, cuisson du pain au four, course à la cuillère, la pompe à bras qui a rafraîchi le public). La journée s'est terminée autour de la soupe au pistou après avoir donné les résultats des concours.
- Le 17 : concours de « Boules Montfortaines ».

Nous avons aussi proposé la mise à disposition de la boîte à lire « dans le four du village », la vente des cartes postales, et la parution de la nouvelle édition du « bavard » journal du village toujours très attendu et apprécié.

Une équipe a travaillé sur la mise à jour des statuts de l'association. Nous vous en avons proposé une copie afin de pouvoir voter en AG. Nous avons besoin de votre vote et donc de l'acceptation de ses nouveaux statuts mis à jour afin de les transmettre à la préfecture.

Nous avons eu des contacts et un rendez-vous avec monsieur le maire quant aux travaux sur le bâtiment. Ceux-ci ne débiteront pas cette année, la mairie est en attente de devis, peut-être pour octobre 2020.

Grâce à une subvention exceptionnelle cette année, le rayonnement de l'association a dépassé le cadre de notre vallée pour se faire connaître aux alentours. Le nom de l'association est apparu dans le programme des fêtes musicales au côté des grandes stations comme Courchevel, Valmorel.

Le bilan moral est voté par l'AG à l'unanimité.

BILAN FINANCIER 2018-2019

Sylvain (trésorier) présente le bilan financier.

MVO a dégagé un excédent de 1000€ sur l'année.

Il y a eu plus d'adhérents mais surtout plus d'enfants donc moins de recettes sur ce poste-là.

La mairie de Pomblière-St-Marcel a octroyé une subvention de 1000€ à MVO pour son fonctionnement habituel et une subvention exceptionnelle de 500€ pour l'organisation du concert des Fêtes musicales de Savoie.

Un bénéfice de 300€ a été dégagé pour le repas au village du 14 juillet même si ça n'est pas le but de cet événement. Le coût des boissons n'est pas pris en compte car il est réparti sur l'ensemble des événements de l'année. Un bénéfice de 900€ a été dégagé sur la vogue du 15 août. On est bénéficiaire grâce aux différentes tombolas (jambon, panier garni...), au pain et à la buvette. Les réserves de l'association sont de 2500€ sur le compte-courant et 1500€ sur le livret A. Le plus gros poste de l'année reste le 15 août. Une plus grande partie du budget a été allouée cette année aux fêtes hors vacances d'été.

Question : D'où est venu le projet des Fêtes Musicales ? comment a-t-il été financé ?

Ce projet a été proposé en bureau par un membre du bureau et accepté. Les Fêtes musicales sont organisées par l'association des « Fêtes Musicales de Savoie » qui veut promouvoir la musique classique et la découverte du patrimoine de la région. MVO payait 800€ pour qu'un des concerts ait lieu à Montfort. Le coût du concert est en fait d'environ 1800€, il était donc convenu que les recettes de la vente des places reviendraient à l'association des Fêtes Musicales de Savoie. La subvention exceptionnelle de la mairie de 500€ a permis à MVO d'assurer cet événement avec un déficit de 300€.

Pour information, d'après les artistes : l'acoustique était bonne, la route moins.

Le bilan financier est voté par l'AG à l'unanimité.

LES STATUTS

Une équipe a travaillé à réécrire les statuts de l'association qui n'avaient pas été mis à jour depuis 1979. Il s'agissait surtout d'un toilettage pour les mettre en accord avec le fonctionnement actuel de l'association.

Après discussion, on lit et discute les articles des nouveaux statuts un par un. On décide de convoquer une nouvelle AG à l'automne pour voter les nouveaux statuts.

Il est question dans les statuts d'un « conseil d'administration », ce qu'on appelle traditionnellement au village « le bureau ». Il est demandé si on ne pourrait pas remplacer ce nom « bureau » par quelque chose de plus convivial (la ruche par exemple). Cela est impossible dans les statuts, envoyés et contrôlés par la préfecture. Cela est tout à fait possible dans l'usage qu'on en fait au village.

Chapitre 1 Pas de remarques.

Chapitre 2:

Question : Est-ce qu'on fixe l'âge maximal des enfants ? L'AG décide de laisser cette décision à la discrétion du bureau (règlement intérieur).

Proposition : suppression des références aux « membres honoraires » : accepté par l'AG.

Redéfinition de la définition d'adhérent « Sont considérés comme adhérents ceux dont la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration est à jour. »

Chapitre 3:

Question : Est-ce qu'on ne devrait pas préciser la méthode de renouvellement du conseil d'administration (renouvellement par tiers ou autre) ?

Il n'y a pas de problème avec le fonctionnement actuel avec des mandats de deux ans. Il est décidé de ne pas modifier cela.

Question : Est-ce qu'on donne le droit de vote aux enfants ? Cela rendrait le quorum plus difficile à atteindre mais pourrait permettre de plus intégrer les jeunes dans l'association. Il y a aujourd'hui 38 enfants et 120 adultes.

Il est décidé de ne pas préciser un âge minimum pour avoir le droit de vote. (18 pour, 7 contre, 1 abstention). Tous les adhérents peuvent voter.

Il est décidé de supprimer l'article 12.

Proposition : Il est décidé de remplacer "indemniser" par "rembourser" ou "dédommager" dans l'article 19.

Proposition : Dans l'article 21, ajouter la possibilité de convoquer sans délai une AG extraordinaire où le quorum ne sera plus nécessaire pour délibérer dans le cas où le quorum n'aurait pas été réuni lors d'une première AG.

Proposition : Reformuler l'article 29 en « L'association devra chaque année contracter une assurance pour garantir son bon fonctionnement. »

Question : A quel genre d'assurance a souscrit MVO ? En particulier pour les espaces ouverts en permanence et utilisés par des gens qui ne sont pas adhérents ?

Personne ne connaît la réponse à cette question. Ce point a besoin de précisions.

Proposition : Modification de l'article 30 en « Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du conseil d'administration ou sur celle du quart au moins des adhérents. Dans ce dernier cas la proposition devra être soumise au conseil avant la réunion et ce dans un délai supérieur à 48h pour que tous les adhérents puissent être informés de l'ordre du jour. Les modifications doivent être votées en AG. ».

Dans les débats sont apparus les besoins de définir comment se calcule le quorum et les différentes modalités de vote (combien de droit de vote par adhérent en cas de carte familiale par exemple). Il est proposé de s'inspirer de l'AFP dont les statuts lui permettent de fonctionner de manière satisfaisante.

QUESTION SUR LE FONCTIONNEMENT GENERAL DE MVO

Question : Quelles sont les conditions d'accès à la cuisine ? Au local ? Aux toilettes ?

Les locaux appartiennent à la mairie de Pomblière St Marcel et sont prêtés à MVO qui gère leur utilisation suivant une convention signée avec la municipalité. Une nouvelle convention devrait être rédigée une fois les travaux de réhabilitation effectués. C'est-à-dire pas avant 2020 si la municipalité prochainement élue maintient ce projet.

Le local, la cuisine et les toilettes sont actuellement fermés en temps normal et utilisés lors d'activités de MVO ou en cas de location par un utilisateur privé. La location par un privé coûte 30€ avec signature d'un contrat de location avec MVO et versement d'une caution de 250€. Il semble qu'il y a parfois un besoin d'utilisation du local pour des plus petits événements (goûter d'anniversaire d'enfant par exemple).

Question : Est-ce qu'on ne pourrait pas ouvrir plus le local et les toilettes comme c'était le cas il y a quelques années ?

Le local et les toilettes sont effectivement fermés la plupart du temps. Des adhérents, notamment les jeunes, seraient contents de pouvoir les utiliser. La fermeture était apparue comme une bonne solution suite à des problèmes liés à l'utilisation (gestion du chauffage en hiver, du matériel mis à disposition, nettoyage). Une réouverture semble envisageable si on est prêt à gérer ces désagréments. Il reviendra au nouveau bureau de réfléchir à cela.

Question : Est-ce qu'on ne pourrait pas rouvrir un local pour les jeunes comme c'était le cas jusqu'à il y a quelques années ?

On est dans la même idée que la question précédente. L'ouverture du local (au rez-de-chaussée ou au sous-sol) pour les jeunes semble possible mais en trouvant des solutions aux problèmes d'utilisation (gestion du matériel, des relations avec les voisins...). Et puisqu'il s'agirait d'un local pour les jeunes, les solutions à ces problèmes passeraient forcément par une implication des jeunes.

S'en est suivi un débat sur les « jeunes » dans MVO. D'aucuns pensent qu'on ne leur a pas assez fait confiance ces derniers temps et qu'ils n'ont pas pu bénéficier des mêmes avantages que les générations précédentes. D'autres pensent qu'il y a beaucoup plus de choses à disposition qu'il y a longtemps (espace couvert derrière la cure avec baby-foot et table de ping-pong) et que les jeunes devraient plus s'impliquer dans MVO s'ils veulent pouvoir prendre part aux prises de décisions concernant le local. Les avis divergent à nouveau sur l'implication des

jeunes ces dernières années : ont-ils été découragés lorsqu'ils tentaient de s'impliquer ou bien ne se sont-ils pas assez impliqués ? Il y a en tout cas eu des problèmes de communication. Il reviendra au nouveau bureau de trouver des solutions à ces remarques.

ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Les membres sortants sont Annie Deschamps-Berger, Laure Deschamps-Berger, Françoise Deschamps-Berger, Mireille Jay, Catherine Vivet, Daniel Mugnier et Noémie Bénier.

Les membres restants sont Kévin Ousbey, Huguette Pelloux, Jeanne-Françoise Vivet, César Deschamps-Berger, Samuel Deschamps-Berger, Sylvain Deschamps-Berger, Lucie Kuzniak, Agnès Gombert, Edwige Gombert et Brigitte Gombert.

Se représentent Françoise Deschamps-Berger, Laure Deschamps-Berger, Annie Deschamps-Berger, Catherine Vivet et Mireille Jay.

Les nouveaux candidats sont Nelly Nantet, Dominique Mugnier, Mia Pommier, Sarah Villermet, Géraldine Bodelot, Clémence Repiton, Lara Inutine, Christelle Pelloux.

Le nouveau bureau se compose donc de 23 membres avec Samuel Deschamps-Berger, Sylvain Deschamps-Berger, César Deschamps-Berger, Lucie Kuzniak, Kévin Ousbey, Huguette Pelloux, Jeanne-Françoise Vivet, Agnès Gombert, Edwige Gombert, Brigitte Gombert, Françoise Deschamps-Berger, Laure Deschamps-Berger, Annie Deschamps-Berger, Catherine Vivet et Mireille Jay, Nelly Nantet, Dominique Mugnier, Mia Pommier, Sarah Villermet, Géraldine Bodelot, Clémence Repiton, Lara Inutine, Christelle Pelloux.

Les nouveaux membres sont acceptés par l'AG. Le bureau se compose de 23 membres. Sont élus au poste de :

Présidente : Sarah Villermet
Vice-président : César Deschamps-Berger

Trésorier : Sylvain Deschamps-Berger
Trésorière adjointe : Nelly Nantet

Secrétaire : Samuel Deschamps-Berger
Secrétaire-adjointe : Clémence Repiton.

Les droits d'accès/utilisation du compte et chéquier de l'association sont donnés à Sarah Villermet, Sylvain Deschamps-Berger et Nelly Nantet.

A Montfort,
Le 17 août 2019

*Pour la présidente excusée
La Vice-présidente Annie Deschamps-Berger*
